



Compte-rendu de l'assemblée générale de Cheminance Poitiers, 20 novembre 2022

L'assemblée générale de Cheminance s'est réunie le dimanche 20 novembre 2022 au restaurant L'Atelier à Poitiers, sous la présidence de Patrick Boideau et en présence de Nicole Baty, présidente du comité départemental de randonnée pédestre de la Vienne, ainsi que des membres du conseil d'administration de l'association.

La séance est ouverte à 14h30.

La vérification du quorum (plus du quart des adhérents, art 13 des statuts) est effectuée. Sur 160 adhérents à jour de leur cotisation, 90 adhérents sont présents et 13 autres ont donné pouvoir. L'assemblée générale peut donc valablement délibérer.

Patrick Boideau remercie les participants de leur présence nombreuse, qui montre que les adhérents de Cheminance s'intéressent à la vie et la gestion de leur club. Il remercie également Claude Memin qui a préparé et conduit la rando du matin. Celle-ci a réuni une vingtaine de courageux(euses) en dépit d'un temps pluvieux. Il salue enfin les nouveaux adhérents présents.

Il remercie enfin l'ensemble des membres du conseil d'administration qui ont contribué à la préparation de cette 38^e Assemblée Générale, qu'il déclare ouverte.

Le procès verbal de l'assemblée générale du 10 octobre 2021 est soumis au vote et approuvé à l'unanimité.

Il est ensuite procédé à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour.

NB : les rapports statutaires et les autres documents présentés dans le diaporama projeté lors de l'AG seront consultables et téléchargeables sur le site de Cheminance.

Le rapport moral, le rapport d'activité et le rapport financier sont approuvés à l'unanimité. Le est adopté à l'unanimité

Sur le rapport financier, Michèle Contal, trésorière, explique le déficit qui clôt l'exercice 2021-2022 (- 1 482,70 €) : Il est dû à la baisse exceptionnelle de la cotisation à 10€ au lieu de 19€. Elle rappelle que nous avons terminé l'exercice précédent avec un excédent de 1 824,92€ faute d'avoir pu organiser les événements conviviaux habituels (crise sanitaire).

Une question est posée au sujet de la ligne « récompenses ». Il s'agit de la remise d'une carte-cadeau à des animateurs ou membres du CA quittant leur fonctions après des années de « bons et loyaux » services.

S'agissant des prévisions pour l'exercice 2022-2023, Michèle Contal précise que le déficit prévisionnel de 550 € est parfaitement assumé par le conseil d'administration compte tenu des réserves dont dispose le club. Patrick Boideau relève néanmoins que cette pratique ne saurait perdurer sauf à se priver de réserve. Or nul ne peut exclure qu'on puisse en avoir besoin, par exemple en cas de contentieux. Il rappelle aussi que nous ne demandons plus de subvention publique depuis plusieurs années.

Nicole Baty, présidente du comité départemental de randonnée pédestre évoque la destination des sommes issues des licences. Le montant le plus fréquent de la licence est de 28€. 2€ vont aux assurances, 13€ reviennent aux comités départementaux, notamment pour financer des actions de formation, le solde finance le fonctionnement de la fédération nationale et les comités régionaux.

Il est demandé si la valorisation du bénévolat dans les comptes financiers est une obligation. Réponse négative.

Enfin, il est proposé à l'assemblée générale de voter le montant de la cotisation au club pour l'exercice 2023-2024, soit 19€. Cette proposition est adoptée à l'unanimité moins une abstention.

La modification de l'article 6 du règlement intérieur proposée par le conseil d'administration et présentée en séance est adoptée à l'unanimité. Elle concerne la question du certificat médical. A ce sujet, Nicole Baty indique que les choses pourraient encore changer prochainement, puisqu'il incombe désormais à chaque fédération sportive de fixer ses propres règles. La réflexion est en cours au sein de la fédération de randonnée. La rédaction de l'article 6 de notre règlement intérieur ne sera pas remise en cause puisqu'elle prévoit précisément l'application des règles fédérales.

NB : La présentation des modifications et le texte mis à jour du règlement intérieur de Cheminance seront prochainement accessibles sur le site internet (voir ci-dessus).

Une information est donnée à l'assemblée générale au sujet de la signature par Cheminance du contrat d'engagement républicain prévu par la loi du 24 août 2021. Le texte de ce contrat sera transmis à tous les adhérents par mail prochainement.

Election du tiers sortant du conseil d'administration : 3 candidatures ont été enregistrées, celles de Patrick Boideau (administrateur sortant), Jean-Jacques Borrel et Philippe Le Lann (administrateur sortant). Les trois candidats sont élus à l'unanimité. Patrick Boideau remercie Odile Guneau, qui ne se représentait pas, pour son engagement au sein du CA durant quatre mandats successifs. Odile témoigne du plaisir qu'elle a eu à travailler dans différents domaines pour le club.



La séance est suspendue pour permettre au conseil d'administration de procéder à la désignation des membres du bureau. Sont désignés : Philippe Le Lann, président, Patrick Boideau, vice-président, Michèle Contal, trésorière et Marylène Choupin, secrétaire.

Philippe Le Lann remercie Patrick Boideau pour son investissement comme président du club durant ces cinq années, soulignant l'importance de son action durant la crise sanitaire : suivi attentif de l'évolution de la situation et des consignes changeantes, souci permanent de la santé des membres, mais aussi volonté de permettre au maximum la poursuite des marches lorsqu'elles étaient possibles. Au total, le club en est sorti en bonne santé, il y a eu beaucoup d'adhésions l'année suivante.

Il présente ensuite, à titre d'information, la répartition actuelle des activités au sein du conseil d'administration (voir diaporama). Cette répartition sera revue lors de la prochaine réunion du CA, elle l'est d'ailleurs régulièrement pour tenir compte des besoins et des relais ou renforts à assurer. Jean-Jacques Borrel sera invité à dire les sujets sur lesquels il souhaite s'impliquer, le souci de tous étant que chacun s'y retrouve.

Au titre des questions diverses sont ensuite données des informations sur :

- L'offre de séjours et week-ends pour 2023.

Voir le tableau correspondant dans le diaporama. Martine Merlet indique que les séjours sont complets, les adhérents ont apprécié les propositions faites par les animateurs.

- La formation

Claude Mémin présente l'offre départementale de formation, laquelle s'adresse aux animateurs, mais également à tous les adhérents des clubs affiliés :

Pratiquer la Randonnée – Découverte (Acquérir des connaissances sur la lecture de carte et l'orientation en randonnée)

Pratiquer la Randonnée – Perfectionnement (Acquérir des connaissances sur l'analyse des itinéraires et les outils numériques d'orientation)

Pratiquer la Marche Nordique (L'équipement en marche nordique, le bon geste de base, la technique, les étirements, les échauffements)

En complément, Nicole Baty présente une nouvelle proposition de formation à l'animation des randonnées, qui se déroulera sur deux journées, le 28 janvier aux Bois de Saint Pierre et le 11 mars au CREPS de Boivre.

Claude Mémin évoque l'organisation par Cheminance de deux sessions de formation aux premiers secours (PSC1) pour les animateurs, destinées à assurer la sécurité des participants aux randonnées. Cette formation sera assurée par Action-Sauvetage. Deux groupes de 10 sont d'ores et déjà constitués.

- La sécurité lors des randonnées.

Comme chaque année, Claude Mémin rappelle que la sécurité de nos randonnées est l'affaire de tous. Il demande à chacun de respecter rigoureusement les consignes de l'animateur. Voir le détail dans le diaporama.

Pour assurer la sécurité des animateurs, le nombre minimal pour effectuer une randonnée est fixé à 4 participants.

Du 1^{er} juin au 15 septembre, les randonnées débuteront le matin.

- La dématérialisation des licences.

En dépit de problèmes rencontrés par ailleurs avec certains serveurs de messagerie, il apparaît que tous les adhérents présents ont reçu leur licence 2022-2023.

En cas de besoin, on peut la retrouver dans son compte personnel sur le site de la FFR, en utilisant comme identifiant son numéro de licence (c'est le même d'année en année) et en demandant, si nécessaire, un nouveau mot de passe. Celui-ci sera adressé à l'adresse mail fournie lors de l'inscription. Il est rappelé que la licence peut permettre d'obtenir des réductions chez les sponsors de la fédération (voir sur le site)

- Application « Ma Rando » : mise en service par la FFR, elle est en accès libre pour tout public et comporte des parcours vérifiés. Pour le moment, 32 circuits dans la Vienne.

- Questions des adhérents :

Pourquoi ne trouve-t-on plus les coordonnées des adhérents sur le site ?

Réponse : avec le nouvel hébergeur, l'accès à des pages réservées serait plus complexe et les données n'étaient pas exhaustives de toute façon.

Est-il envisagé de faire évoluer les montants des participations au covoiturage vu l'augmentation des prix des carburants ?

Réponse : Le montant actuel est de 8 centimes par kilomètre, appliqué à la distance entre le point de covoiturage (Roseraie ou Auchan-Sud) et la commune de départ de la rando. Ce barème semble encore équitable pour un covoiturage optimisé.

N'est-il pas souhaitable de demander aux participants aux séjours de se tester avant le départ pour réduire le risque pour le groupe ?

Réponse : cela a été fait lorsque les hébergeurs avaient des obligations à ce sujet. Mais Cheminance n'est pas habilitée à édicter de règle à ce sujet. Il est donc renvoyé à la responsabilité individuelle.

La séance est levée à 17h30.

PROCHAINS RENDEZ-VOUS

Sam. 7 janvier 2023 : Rando + Galette de Cheminance à la Piscine du Bois de St Pierre

Dim. 26 février 2023 : AG du CDRP Vienne à Lussac les Châteaux

(Rando le matin)

Sam. 17 juin 2023 : Fête de Cheminance

Dim. 19 novembre 2023 : AG de Cheminance